



Rupture de contrat par abandon de poste

Par **bernix**, le **12/10/2009** à **15:33**

Bonjour, suite à un abandon de poste, l'employeur ne s'est pas manifesté. aucun courrier, ni d'appel téléphonique. N'ayant aucun document en ma possession (dernière fiche de paie, solde tout compte), quel recours ai-je pour récupérer les documents nécessaires pour m'inscrire au chômage et percevoir mes ASSEDIC au plus vite ? merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **12/10/2009** à **18:23**

bonsoir, en abandon de poste, l'employeur n'est pas obligé de vous licencier... nil vous reste 2 solutions :
- la démission
- la reprise du travail...